AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

24 septembre 2014

Arrêté du 15 septembre 2014 portant homologation de modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

L'arrêté du 15 septembre 2014, publié au journal officiel du 23 septembre 2014, modifie certaines dispositions du livre III du règlement général de l'AMF relatives aux conseillers en investissements financiers et à leurs associations. Il introduit également des modifications des livres III et V relatives au raccourcissement du délai de dénouement des transactions sur titres financiers. Enfin, sont introduites, dans le livre III, de nouvelles dispositions relatives à la communication à l'AMF de données sur la composition des actifs des OPCVM et des FIA.

Source : JORF

Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

OPÉRATION SUR TITRES

14 avril 2020

La bonne exécution de votre ordre de bourse

ARRÊTÉ D'HOMOLOGATION

OPÉRATION SUR TITRES

21 février 2020

Arrêté du 28 janvier 2020 portant homologation de modifications du règlement général de l'AMF

BLOG MÉDIATEUR

OPÉRATION SUR TITRES

01 avril 2019

A propos de l'achat et du remboursement d'une obligation : que signifie exactement le " pair " ?

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02